

Pourquoi un rapport d'activité ?

Tous les trois ans, les adhérent-es du SNES-FSU sont invité-es à lire le compte rendu de l'activité de leur syndicat au cours du mandat écoulé. Cette période précède un autre moment démocratique, les élections internes pour le renouvellement de nos instances (Commission Administrative Académique, Bureaux Départementaux).

Le rapport d'activité 2020-2023 présente les travaux des militant-es de la section académique durant les trois dernières années. La liste n'est évidemment pas exhaustive car elle ne peut rendre compte en totalité de l'activité quotidienne de chaque membre impliqué dans son secteur. Ce rapport a pour but de démontrer que l'addition de nos actions individuelles donne un sens collectif à notre démarche au service des collègues et de notre profession au sein de laquelle le SNES-FSU joue toujours un rôle majeur.

Afin d'en faciliter la lecture, ce rapport est conçu sous forme de rubriques (carrières, instances, système éducatif, TZR...) qui apportent chacune un éclairage sur les différents secteurs d'activité du SNES-FSU Dijon.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.

Séverine Michel et Philippe Bernard
Co-secrétaires académiques

Le secrétariat académique du SNES-FSU :

Philippe Bernard, Isabelle Cheviet, Fabian Clément, Véronique Dadou, Pierre Giezek, Sandra Gony, Amélie Hart, Séverine Michel, Arnaud Munsch, Bruno Paquelier, Annabelle Quesne et Thomas Volterrani.

**Spécial RAPPORT
D'ACTIVITE
ACADEMIQUE
2020 - 2023**

CONGRÈS
NATIONAL



VILLE DE
LA
ROCHELLE

Congrès national du 18 au 22 mars 2024

**Rendez-vous au
congrès académique du
SNES-FSU les
15 et 16 février 2024 au
C.R.I. à Dijon
de 9h30 à 17h30**

Secteur Entrée dans le métier-Stagiaires

Une période marquée par de nombreux changements

La période 2020-2023 a été marquée par de nombreux changements concernant l'entrée dans le métier et la formation initiale. Désormais, cohabitent deux types de collègues stagiaires :



- 1- des temps plein (18h) qui ont passé leur concours après un master MEEF ou ayant une expérience antérieure de contractuel.le
- 2- Les stagiaires à 9h qui ont un autre master que le MEEF.

L'année de M2 a vu l'arrivée de nouveaux statuts (étudiant.es contractuel.les alternant-es et stagiaires en observation et en pratique accompagnée) censés répondre à la crise du recrutement chez les enseignants. Ces modifications ont surtout rendu la formation initiale plus difficile et ont mis le doigt dans la contractualisation de nos métiers.

Nous avons reçu des témoignages d'étudiant.es précarisé.es et écrasé.es par une année où ils et elles devaient gérer des cours dans leurs établissements, passer le concours, avoir leur master et se déplacer entre les différents lieux. Tout cela pour un salaire insuffisant pour les ECA et une gratification ridicule pour les SOPA. Nous avons dénoncé ces conditions d'entrée dans le métier tout en essayant d'apporter notre soutien et notre aide aux collègues.

Notre action

L'action du secteur « entrée dans le métier-stagiaires » du SNES-FSU académique s'organise autour du calendrier annuel de l'entrée dans la profession. Dès le mois d'août, des collègues nous sollicitent déjà pour des problèmes divers mais souvent liés à leur affectation.



La pré-rentrée et l'accueil des stagiaires sont toujours un moment militant important où nous pouvons faire

connaissance, prendre des contacts, distribuer des documents, donner des conseils, informer sur les droits, prendre des contacts...

L'un des moments forts de notre temps militant tourne autour des mutations inter et intra avec des réunions d'informations collectives ou des entretiens individuels.

Depuis 2021, en plus des réunions d'informations sur des sujets précis, nous organisons un stage annuel intitulé « carrières et mutations » qui a lieu en novembre. Il réunit de plus en plus de collègues qui viennent chercher des informations très concrètes sur leurs droits ou leurs stratégies de mutation mais aussi débattre de questions plus politiques : la place du statut, la rémunération, les combats collectifs.

La fin de l'année scolaire nous emmène au-delà de la mi-juillet puisque la période est chargée pour deux sujets essentiels : l'affectation des lauréats aux concours de l'année et le « grand jury » concernant les stagiaires ayant obtenu au moins un avis négatif sur leur titularisation.

Il s'agit donc d'aiguiller et d'accompagner au mieux les collègues dans ce moment angoissant et décisif pour eux.

Le secteur « entrée dans le métier-stagiaires » c'est aussi des publications spécifiques, des réseaux sociaux (whatsapp, facebook, instagram...), une présence régulière à l'INSPE de Dijon (une à deux par mois), des permanences décentralisées (Auxerre et Chalon sur Saône) des visios, une liste de diffusion, des audiences auprès du rectorat et de l'INSPE...

Malgré un contexte défavorable à la syndicalisation (réduction drastique du paritarisme, baisse conséquente du nombre de stagiaires, multiplication des statuts, crise sanitaire, difficultés pour rencontrer tous les collègues à l'INSPE à cause de la multiplication des sites et des nombreux changements dans leur emploi du temps...), nos collègues stagiaires font confiance au SNES-FSU et notre travail est reconnu. Nous continuerons à porter l'idée d'une formation initiale de qualité, rémunératrice et progressive tout en accompagnant les collègues dans cette année importante.

*Sandra Gony et Arnaud Munsch
secteur Entrée dans le métier - Stagiaires*

VIE PROFESSIONNELLE

À la Section Académique,

nous avons accueilli de nouveaux·lles militant·es pour préparer le départ d'autres. Le secrétariat a tenu compte des appétences de chacune et chacun. Nous allons continuer à nous renforcer pour donner des réponses précises aux collègues concernant leurs droits et leurs capacités d'action. Nous devons continuer aussi à proposer et à organiser des stages académiques et départementaux.

Les réunions de secrétariat ont permis de construire nos interventions auprès du rectorat, de prendre des décisions, d'informer la profession et d'organiser d'une manière plus globale le fonctionnement de la section académique.

Un temps important est également consacré par les militant·es à répondre aux nombreux mails qui lui sont adressés : mutations, carrière, métier et conditions de travail sont parmi les questions les plus traitées chaque année.

Nous proposons également des heures d'information syndicale à tous les établissements qui le souhaitent et nous allons les étendre à tous les territoires, même les plus éloignés.

La commission administrative académique (CAA) se réunit une fois par trimestre, et/ou le bureau académique, avant chaque instance nationale. C'est l'occasion pour chacun de faire état des réalités rencontrées, dans les secteurs d'activité militante, dans les S2 ou les établissements, afin de réfléchir ensemble aux revendications et aux moyens d'action du SNES-FSU. Nos représentant·es sont alors mandaté·es pour porter les décisions académiques aux instances nationales. Il faut poursuivre sur cette dynamique grâce à l'engagement de tous nos militant·es.



Les élu·es du SNES-FSU siègent...

Aux côtés des autres syndicats de la FSU comme le SNUipp, le SNUEP, le SNEP, le SNESUP pour l'éducation et l'enseignement mais aussi le SNASUB, le SNUTER, le SNICS pour nos autres collègues de travail, les élu·es du SNES-FSU au CSA (Comité Social d'Administration – ancien CT) que ce soit au niveau académique ou départemental interviennent fermement lors des instances pour défendre nos conditions de travail et dénoncer les dérives de l'administration. Vous avez reçu régulièrement toutes les déclarations préalables lues ainsi que les comptes rendus réalisés à l'issue des réunions. Il en est de même lors des Comités Académiques ou Départementaux de l'Education Nationale. Là encore, et cette fois-ci devant les élu·es politiques et les parents d'élèves, le SNES-FSU intervient pour vous représenter. Le SNES-FSU est aussi là dans les Formations Spécialisées Santé et Sécurité des Conditions de Travail. Une nouvelle fois, le SNES-FSU agit pour que l'administration mette en place les moyens nécessaires pour améliorer notre vie au travail !

Lycées

Ce mandat a été marqué par la montée en puissance du funeste lycée Blanquer... Pourtant, grâce au SNES-FSU, certaines attaques ont pu être partiellement contrées. Au-delà du Covid qui a empêché la mise en place d'une partie du Bac Blanquer en 2021 (contrôle continu) et en 2022 (report des épreuves de spécialité en mai), le déroulement du Bac 2023 a montré toutes les errances d'un projet que le SNES-FSU a dénoncé et combattu dès 2018 !

Le nouveau ministre s'est finalement résigné à repousser les épreuves de spécialités en juin pour la session 2024 à venir, comme le SNES-FSU le demandait ! Comment concilier une formation de qualité et avancer des épreuves quasiment en milieu d'année scolaire ? Les changements de ministre n'ont malheureusement rien apporté de positif. L'idéologie néo-libérale perdure. Mais le SNES-FSU est toujours là pour démontrer, chiffres académiques à l'appui, que ce « nouveau » lycée accroît les inégalités sociales et les inégalités de genre au lieu de les estomper. Le SNES-FSU a été présent pour accompagner tous les collègues syndiqués qui le demandaient au Tribunal Administratif de Dijon lors de l'action « Rétention des notes et des copies » à la session du Bac 2020. La lutte continue et le SNES-FSU est toujours là pour porter son projet d'un lycée émancipateur pour tous les élèves.

*Amélie Hart et Pierre Giezek
secteur Lycées*



Les TZR

Pour soutenir ces collègues, le secteur TZR a œuvré dans différents domaines pour défendre et accompagner au mieux les personnels. Suite à la disparition du groupe de travail d'affectation de juillet, le SNES-FSU a aidé les TZR, notamment les néo-titulaires, à comprendre leurs affectations sur des postes de remplacements à l'année ou en suppléances reçues dans l'été ou à la rentrée de septembre.

Pour autant, s'adapter aux nominations plurielles reste difficile et les emplois du temps sur plusieurs établissements sont des contraintes auxquelles doivent faire face les collègues. Les réunions d'accueil pour les nouveaux TZR ont eu lieu en fin d'année scolaire et en septembre peu après la rentrée dans chaque section départementale et en visio, afin que chacun soit rapidement informé de ses droits et devoirs ainsi que des modalités de remboursements des frais de déplacements ou des ISSR. Deux permanences hebdomadaires ont permis de répondre rapidement à toutes les questions des TZR.

De nombreuses difficultés ont pu être levées pour les collègues TZR qui ont pu trouver une aide pour faire valoir leurs droits (refus des HSA, services en dehors de leurs compétences pédagogiques, obtention de l'heure de labo...) et un soutien psychologique en cas d'affectations difficiles, avec des établissements multiples parfois éloignés et des préparations sur des niveaux parfois très nombreux.

Le secteur TZR a aidé les collègues pour remplir leurs dossiers de frais de déplacement, leurs déclarations sur DT-Chorus et surtout, a relancé le rectorat lors de retards de paiements très pénalisants aggravés par l'inflation des coûts de transport.

Des TZR connaissent parfois des situations singulières qui nécessitent une intervention auprès de l'administration. Nous sommes alors à leurs côtés, y compris pour les accompagner si nécessaire au rectorat. Le secteur TZR du SNES-FSU Dijon a proposé des publications, deux stages pour informer des dates et moments clés de l'année, pour répondre aux questions des TZR sur leurs droits et leurs devoirs, pour faire le point sur les ISSR et les frais de déplacement, pour préparer les stratégies de mutations inter et intra.

*Véronique Dadou et Annabelle Quesne
secteur TZR*

Les Non-Titulaires

Face au recrutement massif d'agents non-titulaires pour pallier le manque de professeurs, l'information et la défense des droits de cette catégorie précaire est primordiale.

Durant ces trois dernières années, la section non-titulaires du SNES-FSU de l'académie de Dijon a poursuivi son accompagnement des agents contractuels en répondant à leurs interrogations en suivi individualisé, à travers des publications dédiées, en organisant chaque année un stage syndical «spécial non-titulaires» et en siégeant en commission consultative paritaire.

Les principales questions qui nous ont été posées concernent l'accès au CDI, les non-renouvellements de contrats et les modalités d'évaluation professionnelle permettant la revalorisation triennale.

Les stages syndicaux peinent à faire le plein, les collègues craignant de demander une autorisation d'absence au vu de leur statut précaire. Il en est de même pour la syndicalisation des non-titulaires : la peur d'être stigmatisés les freine.

Il est cependant indispensable de poursuivre le travail d'information et d'accompagnement des non-titulaires afin de créer un collectif, de faire avancer leurs revendications et d'améliorer les conditions de travail de la catégorie.

Les AED

L'activité syndicale concernant les AED a consisté à suivre les situations individuelles, à renseigner les AED, à les accompagner auprès des chef-fes d'établissement ou de l'administration rectorale.

Dans toutes les instances, le SNES et la FSU ne cessent de revendiquer des moyens supplémentaires en AED pour abonder les vies scolaires qui souffrent très souvent d'un sous-effectif.

Ce mandat a vu la création du CDI au bout de 6 ans pour les AED (mars 2022). Le SNES-FSU reste très vigilant quant aux nouvelles annonces qui ont été faites concernant une éventuelle fusion du statut des AED et des AESH sous l'acronyme d'ARE (Assistant·e pour la Réussite Educative).

*Thomas Volterrani
secteur Non-Titulaires*

Mathématiques

Quand le rectorat ne sait plus compter !

En octobre 2021, suite à la mise en place de la désastreuse réforme Blanquer du Lycée, le SNES-FSU apprenait la tenue d'une réunion par visio-conférence, à l'adresse de l'ensemble des TZR de mathématiques non affecté-es à ce jour (soit plus d'une cinquantaine pour notre académie), pour se voir proposer d'enseigner les mathématiques en Lycée Professionnel ou la physique-chimie en collège.



Le SNES-FSU de Dijon a adressé aussitôt un courrier à la rectrice et au DRH de l'époque, et rappelé qu'un enseignement dans une autre discipline que la discipline de recrutement ne peut être proposé sans l'accord de l'enseignant-e (article 4 du décret 2014-940 du 20 août 2014, relatif aux missions et obligations de service).

Le SNES-FSU a également immédiatement averti les collègues concernés en les invitant à la plus grande prudence quant à cette proposition d'enseignement dans une autre discipline de recrutement. Le SNES-FSU n'a eu de cesse de dénoncer les suppressions de postes, les multiplications d'HSA et la réforme du lycée qui ont conduit à cette situation assez inédite où de nombreux-es professeur-es TZR restaient sans affectation.



L'activité du secteur AESH demeure importante. L'accompagnement individualisé de ces collègues précaires, notamment en ce qui concerne les rémunérations, a répondu à leurs interrogations en matière de droits (congrés, formation, action sociale...). Le SNES-FSU n'a cessé de se battre pour l'amélioration de leurs conditions de travail qui se sont fortement dégradées depuis la généralisation des PIAL à la rentrée 2021.

Depuis lors, les AESH peuvent exercer leur service sur plusieurs établissements, parfois de niveaux différents et suivre plusieurs élèves. De plus, la quotité de service des AESH varie entre 50 et 62 %, ce qui place ces personnels en dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup souhaitent travailler plus. Le SNES-FSU dénonce systématiquement cet état de fait dans toutes les instances. L'administration reste sourde aux revendications des intéressé-es. Le SNES-FSU, souvent avec le FSU-SNUipp, a organisé pendant ce mandat des stages pour les AESH dans tous les départements de l'académie.

Des stages en visio pendant la période COVID ont même eu lieu afin que ces personnels ne restent pas isolés. Le SNES et la FSU ont soutenu tous les mouvements de grève de ces personnels en éditant des courriers à envoyer aux députés, en demandant des audiences auprès des DASEN (19/10/2021, 27/01/2022, 05/04/2022, 16/11/22, 03/06/2023, 03/10/2023).

Suite à ces divers mouvements de grève et aux revendications incessantes de la FSU et de l'intersyndicale, ce mandat a vu émerger quelques petites mesures salariales en faveur des AESH à l'été 2023. Les indices ont été relevés de 5 à 15 points et une prime de fonction d'un montant annuel de 1529 euros bruts pour un temps complet a été instaurée. Ce n'est pas suffisant, elles et ils travaillent à temps partiel imposé et la prime est donc proratisée.

La FSU continue de revendiquer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH. Au 1er septembre 2023 tous les AESH qui avaient 3 ans de CDD et qui le souhaitaient ont pu être cédés-es, leur assurant un peu plus de stabilité. Le SNES sollicite les S1 qui ont un rôle primordial pour transmettre les informations aux AESH et les amener vers le syndicat.

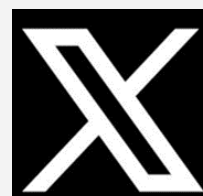
*Isabelle Cheviet
secteur A.E.D. et A.E.S.H.*



www.facebook.com/snesfsu.dijon



[instagram.com/snesfsudijon](https://www.instagram.com/snesfsudijon)



[@SNESFSUDIJ](https://twitter.com/SNESFSUDIJ)

La formation syndicale académique

Ces trois dernières années, la section académique a eu à cœur de poursuivre sa politique de formation syndicale à destination de ses adhérent-es. Ce sont ainsi chaque année entre 20 et 30 formations syndicales qui sont proposées par la section académique et les sections départementales, ouvertes à toutes et tous, syndiqué-es au SNES-FSU ou pas.



Au niveau académique, des stages maintenant reconnus et attendus comme celui destiné aux professeur-es de LV, ou encore aux TZR, aux contractuel-les, aux stagiaires ont été proposés chaque année. Dans les départements, des stages sur la santé et la sécurité au travail, sur les carrières, ou encore pour le fonctionnement des sections d'établissement ou du CA ont rencontré leur public. Enfin, des stages ont pu être organisés en association avec des militant-es nationaux-ales, et ont connu un grand succès à chaque fois, au point de devoir les délocaliser dans des lieux plus grands que notre local de Dijon.

Ainsi, en novembre 2021, Yannick Lefèbre, du secteur Métiers, est venu animer une formation sur les risques liés au métier ; en décembre 2021, c'était au tour de Jean-Michel Harvier, du secteur juridique, devant une trentaine de participant-es. En décembre 2022, Laëtitia Benoit, du secteur Collèges et Discipline Lettres, est venue rencontrer près de 25 collègues qui ont pu échanger sur leurs pratiques et les difficultés liées à leur discipline. En juin 2023, Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU, est intervenue devant plus de 70 personnes pour avertir des dangers liés à la mise en place du pacte à la rentrée 2023. Enfin, en octobre 2023, Jean-Michel Harvier est revenu prodiguer ses conseils auprès d'une cinquantaine de collègues, pour faire valoir nos droits et défendre la profession, au moment où de nouvelles attaques sur notre temps de travail nous tombaient dessus.



Ce sont donc à chaque fois plusieurs dizaines de collègues qui profitent de ces formations syndicales, dont



l'organisation est aussi possible grâce aux cotisations de nos adhérent-es. Celles et ceux-ci profitent d'une inscription facilitée par l'intermédiaire de leur espace adhérent-e, qui leur présente toutes les formations SNES-FSU académiques et départementales, et qui leur permet de générer automatiquement des courriers de demandes d'autorisation d'absence.

Ceux-ci sont d'ailleurs les seuls documents nécessaires à fournir à l'administration. Le SNES-FSU Dijon est intervenu plusieurs fois en 2022 auprès de la DPE pour rappeler que leurs services ne pouvaient exiger de convocation en plus de la demande d'autorisation d'absence. Celle-ci est de droit, seul le Recteur peut la refuser (en aucun cas un-e chef -fe d'établissement ne peut le faire).

**La formation syndicale est un droit qui ne s'use que quand on ne s'en sert pas.
Les stages syndicaux sont ouverts à tou·tes.**



Lettres de Dijon...

À l'occasion de l'arrivée en 2022 du nouveau recteur dans l'académie, le SNES-FSU Dijon s'est fait le porte-parole de la situation des collègues de Lettres, et en particulier des collègues de Lettres Classiques, qui, depuis quelques années, voient notifiés sur leur VS un service en latin/grec, et un complément de service sur les heures de français.

Dès l'audience avec le recteur en mai 2022, puis au cours d'échanges par mail avec le secrétariat général, et enfin lors d'une audience exceptionnelle accordée au SNES-FSU, en janvier 2023, le secrétariat académique a expliqué aux services de la DOSEPP et de la DPE que placer les collègues de Lettres Classiques en complément de service sur des heures de français, au motif qu'ils n'étaient pas au maximum de leur service en latin ou grec, était une méconnaissance du métier. La trivalence des collègues de Lettres classiques est la principale caractéristique de leur discipline : ils enseignent le latin, le grec ET le français. Les trois disciplines font partie intégrante de leur service. Les services du rectorat l'ont reconnu, mais ont argué d'un logiciel informatique qui ne permettaient pas de faire différemment.

La section académique a durant cette période été en contact avec l'ARELAD (Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de Dijon) qui lui a fait part des audiences au ministère sur la question, en 2020 et 2021.

À ce sujet, Mme Valérie Saigne, de la DRH ministérielle, avait confirmé que cette façon de présenter le service d'un professeur de Lettres Classiques (VS stipulant un service en LCA et un complément en Lettres Modernes) n'avait pas lieu d'être. Dès septembre 2022, le SNES-FSU Dijon a écrit à la DPE pour une communication de la part du rectorat, à l'intention des chefs d'établissement, afin qu'ils n'indiquent aucun complément de service dans la VS d'un professeur de Lettres Classiques, à partir du moment où tout son service s'effectue dans le même établissement.

En parallèle, la section SNES-FSU Dijon a mis à disposition des collègues un courrier à adresser au rectorat pour dénoncer une VS portant mention d'un complément de service.

Pour autant, et malgré nos différentes interventions, la pratique perdure, puisque des collègues nous ont à nouveau signalé l'apparition d'une indication de complément de service sur leur VS, pour la rentrée 2023.

Séverine Michel
secteur Emploi

Langues vivantes

Pendant ce mandat, la mise à mal de la diversification linguistique n'a fait que continuer (comme nous l'avions constaté lors du mandat précédent), renforcée par la réforme du lycée, accentuant notamment la disparition des LV3.



Les conditions de travail de certains collègues de langues dites « à faible diffusion » (allemand, italien, russe) sont de plus en plus alarmantes au fur et à mesure que les années passent. Le SNES-FSU les écoute lors notamment d'un stage académique qui a eu lieu tous les ans pendant ce mandat, sauf en 2023. Il porte ensuite les revendications des professeurs de LV dans les instances académiques et départementales. Il aborde aussi les problèmes des professeurs de LV à la CAELVE (Commission Académique de l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères) qui se réunit une fois par an pour décider de la carte des langues.

Le SNES-FSU reste très vigilant sur l'équilibre de la présence des langues vivantes dans les établissements et obtient régulièrement des changements dans les décisions pressenties par l'administration.

Isabelle Cheviet
secteur Langues Vivantes

CARRIERES

Au cours de ce dernier mandat et grâce à une activité sans relâche des militant·es du SNES-FSU, les promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ont augmenté significativement.

Concernant la hors-classe, la proportion de collègues promouvables est passée de 18 % à 21 % pour la campagne 2023, puis passera à 22 % en 2024 et 23 % en 2025. Cela contribue à l'élargissement de l'accès à la hors-classe engagé avec la revalorisation PPCR.

Concernant l'échelon spécial, celui-ci a été remplacé par un nouvel échelon accessible à tous les collègues ayant atteint 3 années d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle. Cette mesure a pris effet dès la publication du décret le 6 août 2023.

Depuis sa création en 2017, les modalités d'accès à la classe exceptionnelle ont évolué grâce aux multiples interventions du SNES-FSU. Ainsi, en 2022, l'abaissement à 6 ans des durées d'affectation sur les missions particulières et le changement en 70/30 du ratio entre les deux viviers ont permis d'élargir le vivier des promouvables.

Ces évolutions ont entraîné une forte augmentation du nombre de promouvables pour atteindre 10,5 % du corps en 2023. Les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle actées dans les Lignes Directrices de Gestion Ministérielles 2024-2026 sont inacceptables malgré la fin des deux viviers. Toutes et tous les collègues ayant atteint le 5° échelon de la hors-classe (4° dans le cas des professeur.es agrégé.es) sont considérés comme promouvables. Les promotions seront déterminées par des avis attribués par le chef d'établissement et l'inspecteur sans aucun cadre, ni aucune possibilité de contestation. L'ancienneté n'est utilisée que comme critère de départage. Nous demandons l'élaboration d'un barème qui contienne des dispositions transitoires permettant de prendre en compte la situation des collègues qui bénéficiaient à ce jour d'une promouvabilité anticipée du fait du vivier 1. Le SNES-FSU continuera de faire de ce quatrième grade un débouché de carrière pour toutes et tous.

Au niveau des CAP, les commissaires paritaires ont été aux côtés des collègues pour les informer et défendre leurs droits. Sur l'examen des contestations de l'avis final des rendez-vous de carrières, près de 50 % des recours portés par le SNES-FSU ont abouti. Récemment, le ministère de l'Education nationale a lancé un chantier "Attractivité", qui comporte trois volets (Recrutement / Carrières / Conditions de travail). Celui-ci semble s'orienter vers une refonte des décrets statutaires qui définissent nos statuts particuliers : recrutement, formation, qualification, évaluation, déroulement de carrière, missions, reconversion...

*Philippe Bernard
secteur Emploi*

Convocations et accompagnements



Ces trois dernières années, les convocations des collègues au rectorat se sont multipliées, souvent suite à un signalement opéré par un chef d'établissement. Se faire accompagner devant l'administration (C.E., rectorat) est un droit et le meilleur conseil que l'on puisse donner aux collègues, c'est de l'exercer. Le SNES-FSU assiste une trentaine de collègues environ par an, que ce soit pour des motifs disciplinaires, des problèmes internes aux établissements, des demandes de ruptures conventionnelles...

Notre syndicat dispose d'une expertise certaine dans cet exercice avec des militant·es chevronné·es, c'est la raison pour laquelle les collègues se tournent vers nous. La présence d'une tierce personne apaise les débats et permet de faire redescendre la pression afin d'entamer un dialogue plus serein. Se retrouver seul face à l'administration est en effet périlleux et pas recommandé car on ne peut à la fois écouter, réagir avec discernement et prendre des notes. L'émotion risque de prendre le dessus sur le calme et la pondération nécessaires à ce moment-là. C'est pourquoi les militant·es du SNES-FSU préparent les convocations en amont avec sérieux et professionnalisme et conseillent les collègues afin de pouvoir les défendre lorsque des reproches sont faits ou les aider techniquement lorsqu'ils souhaitent, par exemple, changer de profession.

*Bruno Paquelier
secteur Juridique*

MUTATIONS

Le secrétariat académique du SNES-FSU a su instaurer des échanges réguliers avec les responsables des ressources humaines du rectorat en charge des mutations pour résoudre des situations complexes. Le SNES-FSU reste l'interlocuteur principal pour accompagner les agents dans leurs démarches (élaboration des vœux, vérification des barèmes). Les sections départementales et académiques continuent de renforcer leur communication sur tous les supports : mails, entretiens personnalisés, « live » et publications ont constitué une aide précieuse pour les agents.



Depuis la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP), nous estimons à plus de 500 le nombre de collègues qui ont pu bénéficier des conseils du SNES-FSU Dijon. Cette « fameuse » LTFP a supprimé les commissions en amont du mouvement. Il subsiste malgré tout des rencontres bilatérales avec l'administration (après les résultats du mouvement) où nous étudions les recours des collègues. La majorité d'entre eux choisissent le SNES-FSU pour porter leur recours et obtiennent dans la plupart des cas des avis favorables à des affectations provisoires. Celles-ci demeurent cependant insuffisantes au regard des situations personnelles. Nous continuons à dénoncer l'opacité du mouvement et réclamons un véritable retour à des commissions dignes de ce nom. Nous continuons aussi à porter nos mandats en matière de mouvement dans les groupes de travail portant sur les lignes directrices de gestion (LDG).

Grèves et mobilisations



Si le SNES-FSU défend et conseille individuellement les collègues, il reste attaché avant tout à l'action collective seule capable de créer un rapport de force par rapport à un pouvoir poli-

tique qui n'a de cesse de s'attaquer à nos statuts et à demander toujours plus aux enseignants sans contrepartie financière. La période récente a été marquée par un mouvement social d'une ampleur inédite à l'occasion de la réforme des retraites, la mobilisation ayant dépassé les précédents conflits de 1995 et 2003 lors de plusieurs journées.

Dès le départ des actions revendicatives, le SNES-FSU a recherché et obtenu l'accord des autres organisations pour construire un front du refus solide et durable face à un pouvoir politique méprisant qui n'a pas voulu reculer devant l'opposition de plus de 70% des Français-es à une réforme injuste et anxiogène qui allonge les carrières de plusieurs années alors même que l'espérance de vie a cessé de s'accroître. Dans notre profession, de nombreux collègues se sont reconnus dans les revendications que nous avons portées et ont contribué au succès des 14 grèves qui ont eu lieu dans le pays. Dans notre région, Dijon a évidemment connu de

fortes mobilisations mais dans chaque département, à Auxerre, Sens, Nevers, Mâcon, Montceau, Chalon-sur-Saône, Montbard (...) des cortèges importants ont montré combien c'est un mouvement de fond qui a amené des milliers de Bourguignons à descendre dans la rue. Les militants du SNES-FSU présents dans nos quatre départements travaillent au quotidien pour l'amélioration de nos conditions de travail et c'est sans surprise qu'ils ont observé une mobilisation très forte durant ce conflit social.

Soucieux de porter les revendications de la profession sur cette question des retraites lorsque de nouveaux rendez-vous politiques importants viendront, le SNES-FSU cherchera toujours à rassembler le maximum de collègues face à l'émiettement syndical qui profite au pouvoir politique. C'est ce qu'il fait encore aujourd'hui sur la question des salaires, objet d'un consensus de la profession pour dire que les promesses de l'actuel pouvoir n'ont pas été tenues.

L'accès moins fermé à la classe exceptionnelle est une première victoire mais c'est encore une fois dans la lutte que nous obtiendrons l'objectif d'un accès pour tous à l'indice sommital (977 dès janvier 2024).

Bruno Paquelier
secteur Juridique

L'expression des tendances internes au SNES-FSU

Les courants de pensée ou tendances, particularité de notre syndicalisme

Après chaque congrès, les adhérent·es sont appelé·es à voter pour désigner les équipes militantes du SNES-FSU au niveau national, académique et départemental, sur la base de textes d'orientation portés par des courants de pensée ou tendances.

L'expérience a montré que l'organisation en tendances permet de structurer le débat en interne de manière transparente. L'ensemble des militant·es savent se retrouver sur l'essentiel au sein d'un même syndicat (le SNES) et d'une même fédération (la FSU), mais des sensibilités différentes sont légitimes en plus d'être inévitables.

Les congrès agités qu'ont pu connaître d'autres organisations syndicales qui n'organisent pas de scrutins en interne peuvent aussi nous conforter dans notre pratique des tendances.

*Fabian Clément
Co-secrétaire régional*



Pour une liste Ecole Emancipée ouverte aux adhérent·es hors tendance.

Tendance historique du syndicalisme enseignant et co-fondatrice de la FSU, l'Ecole Emancipée agit avec les autres tendances à tous les niveaux du SNES, du S1 au Bureau National, et dans la FSU tout en défendant des positions spécifiques. C'est en particulier le cas dans notre académie où les militant·es de l'Ecole Emancipée sont investi·es dans les secteurs du SNES et dans la représentation de notre syndicat dans les différentes instances. La présentation d'une liste a comme objectif de favoriser les échanges au sein de la Commission Administrative Académique et non de développer une opposition artificielle.

C'est également un moyen de soutenir les demandes de l'Ecole Emancipée :

- Changer l'école pour la rendre plus **coopérative, égalitaire et solidaire**. Nous nous opposons à **toute forme de séparation précoce des parcours scolaires** car elle ne fait que reproduire les inégalités sociales et renforce la soumission de l'école aux lois du marché.
- Militer pour que le SNES FSU poursuive son combat pour **une société, sans discrimination, écologique et féministe**. Pour y arriver et pour défendre les personnels, **l'EE prône un syndicalisme de lutte, appuyé sur l'unité et l'auto-organisation des personnels**. C'est par ce biais que nous éviterons que le syndicat se limite aux questions corporatives.
- Se battre pour la **titularisation de tou·tes les précaires**.
- **Se battre pour renforcer le rôle de notre fédération** et pour refuser un repli corporatiste.

Mettre en place une liste nécessite un nombre conséquent de militant·es. C'est pourquoi nous appelons toutes celles et tous ceux intéressé·es par le fait de faire vivre la démocratie interne à nous rejoindre.

Olivier Thiebaut (89), Christine Bidault (21)

Contact : olivier.thiebaut@dijon.snes.edu





Liste présentée par des militant·es Unité Action et hors tendance

Unité & Action, pour un syndicalisme majoritaire proche des collègues

Nous appelons à réunir sur une même liste les militant·es qui se réclament du courant de pensée national "Unité et Action" (majoritaire au SNES depuis 1967 et dans la FSU dès sa création en 1993) et des militant·es qui, tout en ne

souhaitant pas adhérer à une tendance particulière, sont en accord avec l'orientation générale du SNES.

Nous voulons que le SNES-FSU poursuive la mise en œuvre d'un syndicalisme de lutte, **avec et au service des personnels**, en se basant sur des principes pour nous incontournables :

- partir de ce que nous vivons avec tous nos collègues dans le quotidien de notre expérience professionnelle, être à **l'écoute** de leurs préoccupations et de leurs aspirations ; **organiser le débat** avec les syndiqué·es et les personnels, **construire ainsi nos revendications**.

- **représenter et défendre au quotidien les personnels** collectivement et individuellement, quels que soient leurs statuts (titulaires ou non, actifs ou retraités), sans opposer artificiellement syndicat de services et syndicat de luttes.

C'est dans cet état d'esprit qu'ont milité et travaillé les militant·es Unité Action et hors tendance qui composent le plus grand nombre des équipes SNES-FSU de l'académie de Dijon (le S3, les S2, les commissaires paritaires...).

En prise avec la réalité, combatifs et revendicatifs

La loi de transformation de la fonction publique a mis à mal le paritarisme. Le lycée Blanquer est installé et validé par son successeur en dépit de quelques aménagements à la marge, et le collège est à présent ciblé avec une vision passéiste du rôle et du fonctionnement de l'école : nous combattons ces politiques et sommes résolument engagé·es pour la restauration d'un service public d'éducation ambitieux et de qualité.

Nous continuerons à prendre toute notre part dans les combats du SNES et de la FSU pour nos carrières, nos conditions de travail, notre conception du système éducatif et nos objectifs de transformation sociale :

- **pour la défense d'une profession de service public** directement impactée par les inégalités sociales et le manque de perspectives pour la jeunesse, une profession meurtrie par les assassinats de S. Paty, D. Bernard et A. Lassalle.

- **pour la revalorisation de nos carrières et le respect de nos statuts sans conditions**, contre le Pacte et l'avancement au pseudo-mérite, pour la formation continue sur temps de travail, contre la mascarade du RCD, pour des TZR en nombre suffisant,

- **pour les créations de postes, pour la fin de la précarité** et des bas salaires que subissent les personnels non-titulaires, pour un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH,

- **pour un baccalauréat national**, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, conditions indispensables pour que cet examen demeure le premier grade universitaire,

- **pour l'abrogation de Parcoursup** et le retour au libre choix de sa poursuite d'études,

- **pour la sécurité sociale** : contre la retraite à 64 ans, pour le renforcement des solidarités dans le cadre de la sécurité sociale, pour le 100 % des soins prescrits,

- **pour l'égalité professionnelle**, toujours pas acquise dans l'Education nationale,

- **pour les droits et libertés** (éducation à la sexualité et à la vie affective conformément aux textes réglementaires, droit à l'avortement, droit de manifestation),

- **pour une réelle prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux** dans les politiques publiques et à l'école.

Premiers signataires : Philippe Bernard, Séverine Michel, Isabelle Cheviet, Olivier Crouzet, Emmanuel Dubois, Mathilde Pedrot...

Contact : fabian.clement@snes.edu



UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

L'ARGENT POUR L'ENSEIGNEMENT, POUR NOS SALAIRES, PAS POUR LA GUERRE DÉFENSE DE NOTRE STATUT

La situation s'aggrave sur tous les plans. Les salaires restent quasi bloqués, alors que l'inflation, particulièrement forte sur l'alimentation et l'énergie, se poursuit. Les réformes du lycée et du bac Blanquer continuent à s'appliquer. Le nombre d'élèves par classe augmente encore. En sept ans, 8 865 emplois d'enseignants ont été supprimés. De nouvelles suppressions de postes sont prévues alors que le gouvernement a fait voter une loi de programmation militaire allouant 413 milliards à l'armée en 6 ans (hors dépenses de la guerre en Ukraine). L'argent doit aller à l'éducation et à la santé, pas à la guerre ni au SNU. De nouvelles menaces se profilent contre notre sécurité sociale.

DÉFENSE DE NOTRE STATUT ET DE LA SÉCU, NON À L'ACCORD SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La FSU a signé en octobre un accord sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) avec le ministère de la Fonction Publique sur le volet prévoyance (congrés longue durée, invalidité, capital décès). Avec celui déjà signé en 2022 sur le volet santé, ces deux accords constituent un véritable basculement juridique instaurant un second système de protection sociale obligatoire, concurrent du premier régime obligatoire, c'est-à-dire de la Sécurité sociale, et qui vise à terme à s'y substituer. Ce nouveau système, entièrement à la main de l'employeur, rompt avec la solidarité entre actifs et retraités, actifs et chômeurs, entre malades et bien-portants, base de notre Sécurité Sociale, et ouvre la voie aux assurances privées. La PSC remet aussi en cause certains éléments de notre statut et est en contradiction avec notre mandat du 100 % sécu. La FSU doit retirer sa signature de cet accord.

POUR L'ABROGATION DU PACTE, DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC BLANQUER - NON AU SNU

Notre syndicat, à juste titre, a défini le PACTE comme une machine à détruire le statut pour y substituer un contrat. Le SNES doit continuer d'exiger du ministère l'abrogation du PACTE. Les crédits prévus pour le Pacte doivent être alloués à l'urgente nécessité d'augmenter la valeur du point d'indice pour tous. Le SNES doit prendre la tête d'une mobilisation générale sur ces revendications.

Le contrôle continu subsiste ainsi que Parcoursup, ce qui a pour effet de faire disparaître le baccalauréat comme diplôme national basé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes. Ils doivent être abrogés. Le gouvernement veut imposer à tous les élèves de seconde des « stages d'observation » et ainsi obliger de fait la majorité d'entre eux à participer au SNU (Service National Universel). Ces textes doivent être retirés.

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE POUR LA DÉFENSE DE NOS REVENDICATIONS

La succession de journées d'action au printemps n'a pas permis d'obtenir le retrait de la réforme des retraites qui maintenant s'applique. La demande d'abrogation de la réforme, non aux 64 ans, est toujours d'actualité.

La stratégie de journées d'action isolées et de signature d'accords avec le gouvernement ne permet pas de le faire reculer ni de faire avancer nos revendications :

- **Augmentation des salaires sans contrepartie, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, abrogation du PACTE, l'argent pour l'enseignement, pas pour la guerre.**
- **Abrogation des réformes du lycée, des lycées pros, et du bac Blanquer, non au bac en contrôle continu, rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes, abrogation de Parcoursup. NON aux « stages d'observation » et à la généralisation forcée du SNU en seconde.**
- **Restauration des horaires de technologie en 6ème.**
- **Recrutement massif d'enseignants et des autres personnels d'éducation, baisse des effectifs par classe, annulation des suppressions de postes prévues pour 2024.**
- **Abrogation de la réforme des retraites.**
- **Défense de la Sécurité Sociale.**



C'est sur cette orientation que nous vous appelons à vous porter candidat(e) sur les listes URIS en vue du renouvellement de la CA académique et de la CA nationale.
Contacts : carine.n.tourneur@wanadoo.fr, edith.danry@gmail.com

De janvier à juin 2023, les saisons défilent et nous avec contre la réforme des retraites Macron. A chaque fin de grève, de manifestation, le conclave de l'intersyndicale s'enferme et décide de la prochaine journée d'action. Faut-il égrener toutes les dates jusqu'à la fin du printemps pour s'apercevoir que la stratégie pointilliste du "front uni" a échoué. Aucune fumée blanche au-dessus de la Bourse du travail pour annoncer la victoire. En revanche, quiconque a battu le pavé pendant presque six mois peut témoigner de l'extraordinaire vitalité du mouvement, peu à peu bridée par la frilosité d'une intersyndicale, plus occupée à concilier en interne des intérêts divergents que de répondre à l'élan contestataire de la base, prête à reconduire la grève, à bloquer l'économie du pays pour faire plier le gouvernement. Las, la table des négociations était déjà cirée et la belle idée d'une union syndicale forte et digne a primé sur l'intérêt des travailleuses.

Six mois après, il n'est pas question de refaire l'histoire, juste de tirer les leçons d'un échec pour ne pas tourner la page et poursuivre la lutte.

Depuis 2017, le pouvoir en place modifie en profondeur la société française et se positionne sur tous les fronts stratégiques : santé, éducation, défense, travail et immigration. Rien n'échappe à sa volonté de réformes, qui détruit tous les acquis sociaux obtenus depuis 1936 et la fin de la seconde guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance, acronyme que le gouvernement, avec cynisme, n'a pas hésité à détourner.

Dans l'Éducation nationale, habituée pourtant aux attaques libérales depuis des décennies, la charge est lourde. Après avoir achevé l'œuvre de destruction du lycée public et mis en place Parcoursup pour trier les élèves en fin de terminale, le ministère de l'EN et son nouveau champion, Gabriel Attal, s'attaque désormais à l'inclusion des élèves porteurs de handicap, réduit les heures d'accueil pour les élèves allophones et tente d'imposer le SNU, service national universel, via un stage imposé aux élèves de seconde en juin. Pas de stage ? Aucun problème, le SNU est là pour en fournir un, clé en mains, appelé avec pompe "stage de cohésion". Le monde de l'entreprise et l'armée à l'école, des caméras de surveillance à l'entrée des établissements scolaires, de moins en moins de moyens, des groupes de niveaux modulaires au collège puis au lycée, est-ce un horizon désirable, propice à la transmission des connaissances et du savoir ?

Les enseignant.es, les personnels de l'EN dans leur ensemble, sont épuisés.es, sollicités.es de toutes parts pour accomplir des "missions" de plus en plus éloignées de leur formation initiale. Les remplacements de courtes durées, via le pacte, dévalorisent le métier et induisent l'idée qu'un professeur est un produit jetable et remplaçable

A Émancipation, nous militons pour que nos propositions ne soient pas que des vœux pieux. Rien n'est définitif, ni l'âge de la retraite à 64 ans, ni le pacte, ni le SNU, ni le formatage des esprits des élèves et des personnels par des dispositifs autoritaires, ni le recrutement des futur.es enseignant.es après le baccalauréat et la renaissance des anciennes "écoles normales" version néolibérale.

Au sein du SNES-FSU et sur le terrain des luttes, Émancipation défend l'idée que les organisations syndicales doivent participer pleinement à l'organisation par la base des luttes pour faire de l'école le lieu réel de la formation de l'esprit critique et de l'émancipation, grâce à la baisse des effectifs, à l'augmentation des heures en groupe pour permettre l'inclusion de tous les élèves (en difficulté scolaire, en situation de handicap, allophones ...) et pour ne pas reproduire, à l'échelle de l'école, une société de classes.

Pour un syndicalisme ouvert qui ne craint pas de se faire déborder par la base mais en fait sa richesse et sa diversité ! Rejoignez émancipation pour constituer une liste aux élections internes du SNES-FSU.

Pour un complément d'informations consulter le site : www.emancipation.fr
Contacts : emancipation21@orange.fr

Les Retraité·es

Les retraité·es du SNES-FSU n'ont pas été « en retrait » au cours de cette période et ont été présent·es aux côtés des actif·ves pendant toute la mobilisation contre la réforme des retraites et les autres manifestations organisées par le SNES, la FSU et les autres organisations syndicales dans le cadre interprofessionnel avec, bien entendu, une attention particulière quant à la défense des services publics, de la santé et de l'éducation.

Concernant le domaine spécifique des retraité·es, les sections SNES-FSU participent grâce à leurs représentant·es à l'organisation des actions au niveau départemental dans le cadre du groupe des 9.

C'est ainsi qu'ils se sont mobilisés de nombreuses fois pour défendre leur pouvoir d'achat et pour une revalorisation significative des pensions.



Ces actions ont été accompagnées par la signature d'une pétition papier et en ligne et précédée par l'action interprofessionnelle du 13/10/23 sur ce thème à laquelle ils ont participé.

L'activité des retraité·es se réalise aussi au sein de diverses structures :

SFR-FSU : des membres du SNES-FSU retraités participent aux travaux de la FSU au sein du CDFD et lors de réunions de la Section Fédérale des retraités FSU.

FGR-FP : la section SNES-FSU retraité·es participe par ses adhérent·es au fonctionnement de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraité·es de la Fonction Publique) au niveau de ses instances et dans des commissions de réflexion, notamment quant à la place des retraités dans la société, un des thèmes du congrès national 2023.

CDCA : au titre de la FSU ou de la FGR-FP, des représentant·es des retraité·es siègent au CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) avec voix consultative. Ils formulent des avis sur les actions relatives aux personnes âgées et en situation de handicap conduites par le Conseil départemental ainsi que sur le PRS, projet régional de santé.

Sachant que les problèmes de pouvoir d'achat, de retraite, de santé, de protection sociale, d'autonomie, des services publics et des libertés nous concernent toutes, il convient de mener ensemble de façon pérenne une réflexion collective entre actif·ves et retraité·es.

*Joëlle Desforges,
secteur Retraité·es*

La FSU prend toute sa place au sein de la Formation Spécialisée

Que ce soit au niveau académique ou au niveau départemental, la FSU et le SNES prennent leurs responsabilités en matière de défense des conditions de travail des personnels. La FSU assure le secrétariat des 4 Formations spécialisées départementales et de la Formation spécialisée académique. La santé et les droits des personnels sont notre priorité. Aussi, nous participons aux instances et aux différents Groupes de Travail que ce soit dans les DSDEN ou au Rectorat où nous sommes force de propositions et où nous pouvons faire des remontées de terrain.

Nous nous efforçons de veiller à ce que l'administration prenne ses responsabilités en matière de sécurité et de défense de la santé physique et mentale des personnels. Nous assurons une veille des signalements sur les registres RSST et demandons des comptes à l'administration sur les solutions trouvées pour résoudre les problèmes. En GT, nous travaillons sur les thématiques récurrentes des signalements : violence de la part des élèves, conflits entre personnels, problèmes de bâti, ambiance thermique.... Enfin, nous participons à des visites d'établissement à partir desquelles sont votées des préconisations dont l'administration doit assurer la diffusion.

La FSU est particulièrement attentive au suivi des signalements répertoriés sur la cellule d'écoute du rectorat mise en place en janvier dernier.

La représentante des personnels pour la lutte contre les VDHA est une militante de la FSU. Toute personne qui se sent victime de discrimination sur son lieu de travail, et notamment de violence sexiste ou sexuelle, peut saisir cette cellule (stop-discriminations-violences@ac-dijon.fr). A l'actif de la FSU, désormais, les violences intra-familiales sont aussi prises en considération car nous savons qu'elles n'épargnent pas les personnel·les de l'Education nationale et qu'elles ont de fortes répercussions sur l'exercice de nos métiers. Victime, ou témoin, n'hésitez pas à contacter votre section syndicale académique ou départementale.

Christine Bidault, élue académique et Mathilde Pedrot élue départementale en F.S.S.C.T.

Formation continue des adultes GRETA

Au cours de ce mandat, le SNES-FSU a continué de siéger au sein des instances de la Formation Continue des Adultes. Le SNES-FSU a toujours mis en avant les conditions de travail et le bien-être des personnels dans une configuration qui ne cesse de changer. L'instance qui traite actuellement de la formation continue pour adultes relève depuis le début de ce mandat de la grande région académique, il s'agit du CRAFCAA. Il y est question de l'activité des 8 Gretas (4 sur l'académie de Besançon et 4 sur l'académie de Dijon), de leur évolution sur un marché très concurrentiel où l'atout principal de l'Education nationale est le maillage important du territoire, grâce aux établissements scolaires, qui permet d'attirer différents types de publics.

Isabelle Cheviet secteur Métiers

La syndicalisation SNES-FSU dans l'académie de Dijon

Depuis plusieurs années déjà, le nombre des adhérent-es actif-ves diminue légèrement. Compte tenu de la baisse sensible du nombre de professeur-es dans l'académie, le processus n'est pas étonnant, et n'empêche pas le SNES-FSU de rester le premier syndicat des enseignant-es du second degré dans l'académie de Dijon. Le nombre des retraité-es adhérent-es reste quant à lui stable.

Si tous les ans, beaucoup de nouveaux collègues nous rejoignent (et les collègues stagiaires sont de plus en plus nombreux à le faire), d'autres font le choix de ne pas renouveler leur cotisation. Le premier des motifs invoqués est le départ en retraite, et la baisse des revenus liée (une dizaine chaque année). Pourtant, un secteur SNES-FSU des retraité-es existe, dont l'adhésion est évidemment moindre (entre 68 et 180€ selon la pension mensuelle brute). Les autres motifs exprimés sont divers : démissions de l'EN, désaccords avec le SNES, ou plus d'utilité - le syndicat étant considéré là comme un service que l'on paie lors des mutations, ou encore lors de problèmes dans son emploi ou sur sa carrière, et non pas comme une force collective de contre-poids à la politique du gouvernement, et c'est dommage. C'est pourquoi, de plus en plus, nous tentons d'expliquer aux collègues non-adhérent-es qui nous contactent combien il est important d'être syndiqué-es auprès du SNES-FSU, qui n'est rien sans ses adhérent-es.

La section académique a souhaité mettre en place des appels téléphoniques auprès de ses adhérent-es afin de leur rappeler l'importance de rester mobilisé-es, ne serait-ce que par l'adhésion. Celle-ci permet en effet de financer le fonctionnement du SNES dans son intégralité, et a une incidence directe sur le

temps de décharge des militant-es disponibles pour aider et accompagner les collègues. Il faut évidemment ne pas se montrer trop insistants ou intrusifs, et alterner avec les relances par mails ou courriers de la section nationale. Il est toutefois appréciable d'avoir des réponses de la part des collègues qui ne souhaitent pas renouveler leur adhésion, en particulier si le motif est financier.

En effet, le SNES-FSU peut proposer des cotisations exceptionnelles à ses fidèles adhérent-es, pour leur permettre de rester syndiqué-es malgré des difficultés bien souvent liées à une rémunération insuffisante, ce que le SNES-FSU ne cesse de dénoncer avec force depuis des années.

*Sandra Gony et Séverine Michel
secteur Trésorerie*

JE ME SYNDIQUE AU 

Pour rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire

Pour connaître et défendre des droits individuels et collectifs

Pour être conseillé, épaulé, accompagné

Pour donner du sens à nos métiers et construire un projet pour l'éducation

SOYONS FORTS ENSEMBLE !

BULLETIN D'ADHESION

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bd ...)

boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone 1 portable ou téléphone 2 télécopie

Adresse électronique

(respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Etablissement d'affectation : code

Nom et ville

Etablissement d'exercice si différent : code

Nom et ville

Catégorie

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative (pour les titulaires)
 Titulaire du poste Tit sur ZR

Si temps partiel, quotité

Discipline

Echelon date promotion :

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à la gestion de ma carrière et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : €
 Paiement par chèque

Date : .. / .. / Signature : _____

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale Coût réel après crédit d'impôt	99 € (12,4€) 34 €	120 € (15,0€) 41 €	150 € (18,8€) 51 €	180 € (22,5€) 62 €	186 € (23,3€) 64 €	192 € (24,0€) 66 €	201 € (25,2€) 69 €	215 € (26,9€) 74 €	228 € (28,5€) 78 €	242 € (30,3€) 83 €	258 € (32,3€) 88 €
Biadmissibles Coût réel après crédit d'impôt	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	195 € (24,4€) 67 €	204 € (25,5€) 70 €	213 € (26,7€) 73 €	229 € (28,7€) 78 €	244 € (30,5€) 83 €	259 € (32,4€) 89 €	269 € (33,7€) 92 €
Certifié-es Cpe PsyEN Hors classe Coût réel après crédit d'impôt	228 € (28,5€) 78 €	240 € (30,0€) 82 €	256 € (32,0€) 88 €	274 € (34,3€) 94 €	291 € (36,4€) 99 €	307 € (38,4€) 105 €	313 € (39,2€) 107 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe normale Coût réel après crédit d'impôt	119 € (14,9€) 41 €	140 € (17,5€) 48 €	175 € (21,9€) 60 €	210 € (26,3€) 72 €	224 € (28,0€) 77 €	238 € (29,8€) 81 €	253 € (31,7€) 87 €	272 € (34,0€) 93 €	289 € (36,2€) 99 €	305 € (38,2€) 104 €	316 € (39,5€) 108 €
Agrégé-es Hors classe Coût réel après crédit d'impôt	289 € (36,2€) 99 €	305 € (38,2€) 104 €	316 € (39,5€) 108 €	non applicable	non applicable	338 € (42,3€) 115 €	351 € (43,9€) 120 €	368 € (46,0€) 126 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifié-es Cpe PsyEN Classe exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	266 € (33,3€) 91 €	281 € (35,2€) 96 €	296 € (37,0€) 101 €	316 € (39,5€) 108 €	non applicable	338 € (42,3€) 115 €	351 € (43,9€) 120 €	368 € (46,0€) 126 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	316 € (39,5€) 108 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	338 € (42,3€) 115 €	351 € (43,9€) 120 €	368 € (46,0€) 126 €	368 € (46,0€) 126 €	383 € (47,9€) 131 €	403 € (50,4€) 138 €
Chaires supérieures Coût réel après crédit d'impôt	258 € (32,3€) 88 €	272 € (34,0€) 93 €	289 € (36,2€) 99 €	305 € (38,2€) 104 €	316 € (39,5€) 108 €	338 € (42,3€) 115 €	351 € (43,9€) 120 €	368 € (46,0€) 126 €	368 € (46,0€) 126 €	383 € (47,9€) 131 €	403 € (50,4€) 138 €

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 900 €	901 € à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € et plus
Contractuel-es - MA Coût réel après crédit d'impôt	25 € (3,2€) 9 €	40 € (5,0€) 14 €	70 € (8,8€) 24 €	100 € (12,5€) 34 €	130 € (16,3€) 45 €	150 € (18,8€) 51 €	170 € (21,3€) 58 €

Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 25 €
 Etudiants contractuels alternants : 25 €
 Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1791 €	de 1791 à 2000 €	de 2001 à 2190 €	de 2191 à 2390 €	de 2391 à 2590 €	de 2591 à 2800 €	de 2801 à 2990 €	de 2991 à 3190 €	de 3191 à 3390 €	de 3391 à 3590 €	de 3591 à 3790 €	3791 € et plus
Retraité-es Pensionné-es Coût réel après crédit d'impôt	68 € (8,5€) 24€	88 € (11,0€) 30€	99 € (12,4€) 34€	106 € (13,3€) 37€	115 € (14,4€) 40€	124 € (15,5€) 43€	133 € (16,7€) 46€	143 € (17,9€) 49€	152 € (19,0€) 52€	161 € (20,2€) 55€	171 € (21,4€) 59€	180 € (22,5€) 62€

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gouv.fr> Mij : 05/12/2023

Nous contacter pour le paiement par prélèvements!